DIRECCTE Occitanie
615, Boulevard d'Antigone
CS 19002
34064 Montpellier Cedex 2

A Montpellier, le 27 janvier 2020

Objet : dépôt dossier subvention PRITH 2020/ Cap Occitanie

Monsieur le Directeur Régional,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-jointe, notre demande de financement concernant le Programme d'Action 2020 que souhaite mener Cap Occitanie en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de Handicap.

Nous souhaitons que l'année 2020 soit propice à tous les projets que nous soutenons, à la fois pour notre entité associative que pour les Entreprises Adaptées que nous représentons.

Les orientations de la réforme sont désormais claires, la DIRECCTE nous accompagne d'ailleurs pleinement dans ces changements majeurs et nous sommes très heureux de maintenir de telles relations avec vos services.

Parmi les projets majeurs que nous visons pour cette nouvelle année, la création d'une structure commerciale reste notre priorité. En effet, il nous semble que ce virage économique et commercial nous permettra de mieux accompagner les Entreprises Adaptées du territoire dans leur changement structurel en leur offrant une vraie force mutualisée et collective.

D'autres axes de travail ont été définis par nos membres : accompagnement aux financements divers, représentation auprès des pouvoirs publics, animation réseau, enjeux de communication et projets divers (poursuite du projet Cap Jeunes et FACT).

Vous trouverez, ci-joint, le dossier officiel de demande comprenant le dossier « Feuille de route 2020 » qui reprend tous ces axes, le budget prévisionnel de l'association ainsi que le feuillet PRITH.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Nous nous tenons à votre entière disposition si vous souhaitez un complément d'informations ou d'autres documents et, dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Thierry Vayssettes
Président

Pôle entrepreneurial REALIS – 710, rue Favre de Saint Castor - CS 17406 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél. 09 84 05 92 72 - 06 51 21 39 17 www.cap-occitanie.fr - contact@cap-occitanie.fr
Association Loi 1901 enregistrée à la Préfecture de l'Hérault sous le numéro W343001897
SIRET 479 557 886 00047 – NAF 9499Z

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE	**PLAN REGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES (PRITH)** **Projets territoriaux d'Occitanie**	PRITH OCCITANIE Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

Intitulé de l'action	**Cap Occitanie : actions spécifiques pour 2020**
Contact – Interlocuteur de l'action (nom – STRUCTURE) Courriel :	*Ophélie Soulard, Chargée de mission* *Cap Occitanie – Réseau Régional des Entreprises Adaptées* *contact@cap-occitanie.fr*
Descriptif action – Réalisations attendues	- Représentation auprès des partenaires publics - Accompagnement aux financements - Création d'une structure commerciale adossée - Conseil et mise en œuvre de stratégies de communication - Animation réseau - Cap Jeunes : favoriser l'insertion en emploi et/ou en formation des jeunes en situation de Handicap - AAP FACT : axe maintien en emploi
Objectifs visés	- Accompagnement des EA dans le changement de modèle économique par une force de mutualisation - Insertion sociale et professionnelle optimum des TH - Maintien des liens entre décisionnaires et structures - Communication pour compétitivité
Périmètre couvert (territoire, public(s) cibles, volumétrie…)	- Territoire Régional : Occitanie - Public cible : tout l'écosystème évoluant autour de la thématique du Handicap
Principaux acteurs concernés et/ou porteur de projet	- L'ensemble des Entreprises Adaptées adhérentes - Les personnes en situation de Handicap en emploi ou en recherche d'emploi
Partenaires associés	Région, Ergosanté, Caisse d'Epargne, Suez, Enedis
Calendrier Prévisionnel Dates de début / fin du projet	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Budget prévisionnel et cofinancement	133 800€ (40 000€ Région / 4 000 € Fondations privées et le reste en fonds propre et valorisation bénévolat)
Demande de financement au titre du PRITH 2020	**25 000 €**
Axe de référence du PRITH	Formation professionnelle et accès à l'emploi

Budget prévisionnel de l'association – Pour 2020				
CHARGES	Prévision	I/D (4)	**PRODUITS** (1)	Prévision
60 - Achat	**645**		**70 - Vente de produits finis, prestations de services**	**27700**
Achats d'études et de prestations de services			Prestation de services	27700
Achats non stockés de matières et de fournitures (ordinateur portable et accessoires)		I	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)			Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	645	I		
Autres fournitures			**73 - Dotations et produits de tarification**	
61 - Services extérieurs	**1248**		**74- Subventions d'exploitation**	**69000**
Sous traitance générale			Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	25000
Locations		I	-	
Entretien et réparation			Région(s):	40000
Assurance	1248	I	-	
Documentation			-	
Divers			Département(s):	
62 - Autres services extérieurs	**68962**		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires (1)	64245	D	Commune(s):	
Publicité, publication			-	
Déplacements (2)	3700	D	-	
Frais postaux et de télécommunications	877	I	Organismes sociaux (à détailler):	
Services bancaires, autres	140	I	-	
63 - Impôts et taxes	**200**		-	
Impôts et taxes sur rémunération	200	I	Fonds européens	
Autres impôts et taxes			CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel	**39670**		Caisse des dépôts	
Rémunération des personnels	27500	I	Fondations privées	4000
Charges sociales	12170	I	**75 - Autres produits de gestion courante**	**17100**
Autres charges de personnel			Dont cotisations	17100
65- Autres charges de gestion courante			**76 - Produits financiers**	
66- Charges financières	**75**		**77 - Produits exceptionnels**	
67- Charges exceptionnelles			**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	**3000**		**79 - transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	113800		**TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS**	113800
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**20000**		**87 - Contributions volontaires en nature**	**20000**
Personnel bénévole (3)	16580	D	Bénévolat	20000
Secours en nature			Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3420		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	**133800**		**TOTAL DES PRODUITS**	**133800**

Clé de répartition : 6% du temps, uniquement sur le poste de chargé de mission, imparti à la gestion administrative. Le reste (94%) est imparti à la gestion des projets (Sur 140h mensuel, 8h sont réservées à l'administratif donc 5.71%).

(1) Rémunération intermédiaires et honoraires : somme des charges directes liées à la rémunération des intermédiaires pour les actions spécifiques 2020

(2) Déplacements missions : sommes des charges directes liées aux déplacements (essence et péage, base *Via Michelin*) de la chargée de mission uniquement pour les actions spécifiques 2020

(3) Personnel bénévole : somme des charges directes liées aux temps passé par l'ensemble des adhérents, membres de l'association et bénévoles pour les actions spécifiques 2020. Base d'un taux horaire à 30€ brut chargé/heure/bénévole.

(4) I/D : I = charges Indirectes / D = charges Directes

Feuille de route 2020

Pour l'année 2020, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que cette feuille de route a été pensé et réfléchi collectivement lors d'un COPIL spécifique.
Ainsi, cette feuille de route reprend les axes que les Administrateurs ont choisi en priorité.

3 grandes tendances ont émergé de ces échanges :

- Une nécessité de se sentir représenté auprès des instances décisionnaires régionales, la DIRECCTE Occitanie en premier lieu. En effet, Cap Occitanie a été créée pour être cet organe de transition entre les Entreprises Adaptées du territoire et les services de l'Etat et elle doit revendiquer cette place.
- Un besoin d'être accompagné dans les process de « levée de fonds ». Compte tenu des évolutions réglementaires imposées, les Entreprises Adaptées doivent se transformer profondément tout en développant un nouveau modèle économique.
  Ces évolutions coûtent cher et de nombreuses structures (publiques comme privées) proposent des soutiens, de différents types, pour accompagner ce changement.
- L'urgence absolue d'un virage économique au travers de la création d'une structure commerciale. Toujours dans l'optique de s'adapter au nouveau modèle imposé, Cap Occitanie va s'investir dans la réflexion et la mise en œuvre d'une structure adossée, capable de mutualiser les ressources de ses membres pour répondre à la demande des donneurs d'ordres.
  Cette structure apparait aujourd'hui inévitable pour permettre simplement la survie des petites EA et la pérennité des plus importantes.

L'animation réseau, les enjeux de communication et les projets divers sont, en quelque sorte, le fil rouge de Cap Occitanie.
Chaque année, l'association s'engage à maintenir une dynamique collective, à être relai de ses adhérents et à leur proposer des projets thématiques, répondant à des problématiques terrain identifiées.

1. REPRESENTATION AUPRES DES PARTENAIRES PUBLICS
2. ACCOMPAGNEMENT VERS LES STRUCTURES DE FINANCEMENT
3. ANIMATION RESEAU
4. CREATION STRUCTURE COMMERCIALE
5. ENJEUX DE COMMUNICATION
6. PROJETS DIVERS – FACT et CAP-JEUNES

REPRESENTATION AUPRES DES PARTENAIRES PUBLICS

Représenter les membres adhérents auprès des décisionnaires publics est un axe qui est ressorti fort des échanges précédents. Il n'est pas sans rappeler la raison pour laquelle existe Cap Occitanie et la raison pour laquelle l'association s'est développée depuis 2003.

En effet, l'association Cap Occitanie était le seul organe entre les services de l'Etat et les Entreprises Adaptées du territoire. Soutenue par leur initiative, l'association s'engageait à faire le lien, faire descendre et remonter les informations, garantir une visibilité et une réflexion sur les grands enjeux...
Ces dernières années ont été marqué par un contexte extrêmement mouvant, en raison des évolutions législatives induites par la loi « choisir son avenir professionnel ».
Aujourd'hui, la totalité des décrets sont parus. Nous avons une meilleure connaissance des modalités qui encadrent ces évolutions.

Pour continuer d'accompagner ces évolutions, la DIRECCTE Occitanie s'engage à poursuivre en 2020 la tenue d'un COPIL élargi : DIRECCTE, Région, DLA, Airdie, UNEA, Cap Occitanie, structures du SPE, AGEFIPH, ARS...
Ce COPIL élargi à plusieurs objectifs, notamment :

- Porter à connaissance des acteurs terrain les informations les plus importantes
- Avoir un retour des problématiques et enjeux rencontrés concrètement par les Entreprises Adaptées
- Participer à une réflexion collective pour accompagner les EA dans ces changements
- Echanger et débattre sur l'octroi des aides s'inscrivant dans le Fonds de Transformation

L'association s'engage donc à participer à tous ces temps collectifs, à être le lien entre les membres du COPIL et ses membres adhérents, à représenter les intérêts de ses adhérents dans les échanges, à porter la voix du collectif.
Cap Occitanie est, ainsi, heureuse de se réinscrire dans sa mission originelle.

Quant à la Région Occitanie, partenaire de choix pour l'association, nous sommes heureux de poursuivre et maintenir les relations déjà entreprises précédemment.

L'année 2020 marquera, cependant, un tournant dans la manière de travailler conjointement.
En effet, le Pôle Réalis propose une nouvelle offre de services, à destination de ses partenaires et nous y adhérons de bonne volonté.
Plusieurs changements majeurs seront à noter :

- Choix d'une permanence (bureau partagé) plutôt que la location du bureau tel que nous l'avons connu – tout en maintenant la domiciliation
- Convention de partenariat valorisant les synergies et engageant les 2 parties prenantes dans l'échange, l'animation et le développement de l'ESS.

ACCOMPAGNEMENT VERS LES STRUCTURES DE FINANCEMENT

Les récentes évolutions législatives ont contraint les Entreprises Adaptées à s'adapter rapidement à un nouveau paradigme économique. Le changement d'échelle imposé engage l'Entreprise dans des investissements d'ampleur, ni prévus, ni planifiés.

Dans cette optique, elles sont en recherche de financements alternatifs pour porter à bien leurs projets. Entre les financeurs publics et privés, les subventions et les soutiens financiers divers, l'offre de service est extrêmement large et les démarches chronophages.

Pour pallier cette difficulté, Cap Occitanie s'est engagé, dès 2019, à accompagner ses adhérents dans la réflexion et le montage des dossiers dans le cadre des subventions octroyées par la Région et celles octroyées par le Fonds de Transformation proposé par les services de l'Etat.
D'autres acteurs comme le DLA et l'Airdie sont des structures qui proposent une offre un peu alternative mais qui intéressent également fortement les Entreprises Adaptées.

Les adhérents ont porté un vif intérêt au maintien et au développement de cet axe de travail pour l'année 2020.
L'objectif est donc de continuer à accompagner les adhérents sur les dossiers Région/DIRECCTE/Airdie, développer les synergies avec le DLA et démarcher/collecter les financeurs privés susceptibles d'accompagner ces projets.

ANIMATION RESEAU

Un calendrier de 10 dates a été proposé et arrêté par les membres adhérents dès le mois de décembre 2019.
Ces dates arrêtées à l'avance seront plus faciles à gérer pour les Directeurs ainsi que pour la préparation et logistique de ces temps collectifs.

Afin de favoriser l'interconnaissance, nous souhaitons que chaque EA, tour à tour, accueille ces réunions et en assure l'animation – toujours sur le même format :

- 10h-11h Visite des locaux et des activités
- 11h-13h Temps de réunion
- 13h-14h Déjeuner

Cette connaissance optimale des activités et des moyens (technique, humains, matériels...) de chacun va permettre de travailler de manière plus fluide et plus collective. La force d'un réseau réside dans la capacité de chacun de pouvoir diriger un client/prospect vers un collègue qui ne pratiquerait pas la même activité.

Ces temps collectifs peuvent prendre différentes formes selon l'actualité à traiter :
Conseil d'Administration, COPIL, Assemblée Générale...

Le développement du nombre d'adhérents restera également une priorité forte pour le réseau en 2020. En effet, nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour l'élargissement du réseau, prioritairement sur la partie Ouest.
Nous continuerons également à accompagner les porteurs de projets dans leur réflexion, prise d'informations, démarches...

CREATION STRUCTURE COMMERCIALE

Démarche déjà lancée en 2019, la création de la structure commerciale sera un axe important de cette année 2020. Un cabinet d'avocats fiscalistes, une experte comptable ont été mandatés pour travailler et nous conseiller sur ce projet.

Plusieurs impératifs s'imposent : la structure devra être bien distincte de l'entité Cap Occitanie, devra présenter des process clairs évitant tout favoritisme et ne devra engager, que partiellement, la responsabilité des membres adhérents.

Concernant le choix de la structure juridique, la difficulté de déboucher sur un consensus a poussé le Conseil d'Administration à établir un COPIL restreint.
La prise de décision sera facilitée par un nombre limité de décisionnaires. Les adhérents Cap Occitanie pour qui le format retenu ne serait pas le bon auront toute liberté de ne pas intégrer la structure.

En termes d'échéances, voici le prévisionnel envisagé

- 1er trimestre 2020 : Choix de la structure et Création
- 2ème trimestre 2020 : Définition et mise en œuvre de la stratégie de marketing et de communication
- Lancement officiel pour la rentrée de septembre
- Retour d'expérience lors du gala en novembre

ENJEUX DE COMMUNICATION

Tout d'abord, tous les projets développés en 2019 et précédemment, seront maintenus.
De manière exhaustive : Site Internet, Newsletters, Dépliant Cap Occitanie, Réseaux sociaux.

Comme tous les ans, nous maintenons notre soirée de gala annuel, en novembre.
Pour l'Edition 2020, nous réinscrivons cet évènement dans la semaine pour l'emploi des personnes handicapées (du 16 au 20 novembre 2020).
Le gala annuel Cap Occitanie 2020 se tiendra donc le jeudi 19 novembre.
Pour organiser cette Edition, nous maintenons le COPIL restreint. Les grandes décisions quant au format, lieu, choix des prestataires... se feront premier trimestre 2020.

Cependant l'année 2020 sera marquée par 2 projets majeurs :

- **Le catalogue**
  Cet outil commercial permettra de répertorier l'ensemble des activités et sous-activités de toutes les EA adhérentes. Conçu pour répondre aux demandes et recherches des différents donneurs d'ordres, cet outil devra être pratique et intuitif. Un important travail de collecte d'informations devra être fait, en collaboration étroite avec les structures, afin que le catalogue soit le plus exhaustif possible.
  Il faudra également que le format retenu soit évolutif pour que les nouveaux membres adhérents puissent l'intégrer facilement.
  Un cahier des charges a d'ailleurs été défini et adopté.
  Sa parution ainsi que la communication qui encadrera sa sortie sera à mettre en relation avec la structure commerciale prochainement créée.

- **Vidéos promotionnelles des Entreprises Adaptées adhérentes**
  L'outil vidéo est aujourd'hui un outil intéressant car facilement déclinable sur les supports numériques, intuitive, partageable... Elle véhicule facilement image et valeurs de l'Entreprise et les informations contenues sur ce support sont accessibles à tous.
  De plus, afin d'intégrer une logique commerciale et concurrentielle, la vidéo comme les autres outils de communication sont, aujourd'hui, incontournables.

  La seule contrainte de ce type de support reste son coût, souvent exorbitant.
  C'est pour cette raison que nous avons démarché des prestataires en leur proposant de jouer sur le volume (23 adhérents) pour arriver à décrocher des prix intéressants et abordables.
  Sur ce prix, en accord avec le Conseil d'Administration, l'association Cap Occitanie s'engage à en prendre en charge 30% des frais.
  Soumis le projet aux adhérents, la grande majorité s'est dit intéressée pour s'investir dans le tournage et la réalisation d'une vidéo promotionnelle sur leur Entreprise Adaptée et autour de leurs activités

PROJETS DIVERS

En 2019, Cap Occitanie a répondu avec succès à **l'Appel à Projets FACT**[1] – émis par l'ANACT[2] : « Aider les Entreprises à maintenir en emploi les personnes fragilisées par des problèmes de santé ».
La participation d'un réseau d'Entreprises Adaptées à ce projet prend tout son sens quand nous connaissons le sujet thématique et quand nous connaissons le taux d'absentéisme dans les structures adhérentes.

---

[1] Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail
[2] Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Le réseau Cap Occitanie (*Etape*, *Gedeas*, *AFLPH*, *Via Europa* et *Saporta*) et le Cabinet de consultants *INN-PACT* travaillons donc depuis plusieurs mois à ce projet.
Les consultants ont retenu une méthode basée sur l'entretien (individuel et collectif) et sur les observations terrains pour mieux comprendre et ainsi proposer un livrable utile à tous.
Le projet doit aussi proposer une stratégie de capitalisation afin que cela puisse profiter à l'ensemble des Entreprises Adaptées du réseau Cap Occitanie et au-delà.

Au 31/12/2019, le projet FACT en était à l'étape intermédiaire.
Sur 2020, nous avons donc prévu de finaliser ce projet via la parution du livrable et la tenue du COPIL de fin. Enfin, nous projetons d'organiser une capitalisation sous forme de séminaire à la fin du premier semestre qui permettra de réunir tous les acteurs intéressés par cette thématique de bien-être et des conditions de travail.

Le second projet, **Cap Jeunes**, fait suite à une première phase qui s'est tenu sur 2018 et 2019.

Afin de re contextualiser brièvement, ce projet est né du constat du vieillissement des effectifs de production au sein des Entreprises Adaptées (moyenne d'âge : 50 ans).
Les structures du Service Public de l'Emploi rencontrent des difficultés pour présenter des jeunes en situation de Handicap aux différentes offres d'emploi publiées par les EA. Cette difficulté vient du fait que les jeunes en situation de Handicap présents soit dans l'Education Nationale (classes ULIS) soit dans les établissements médico-sociaux sont très souvent en rupture avec le monde du travail « ordinaire » et n'ont donc que peu d'informations sur l'écosystème et ses acteurs.

Les deux premières années du projet ont surtout eu comme objectif d'informer et sensibiliser les établissements médico-sociaux des 13 départements aux Entreprises Adaptées : les métiers, les perspectives d'évolution, le statut salarié de droit commun...
Cette première étape a été extrêmement bien accueilli par les structures visitées, désireuses de décloisonner les mondes afin d'éviter tout risque de rupture de parcours pour le jeune.

La deuxième étape du projet est de travailler davantage avec les structures du SPE, ce qui sera l'objet de cette année 2020.
Fin 2019, 2 pistes principales ont été envisagées :

- Rapprochement Cap Emploi, par l'intermédiaire du Représentant Cheops sur Occitanie
- Rapprochement Pôle Emploi, par l'intermédiaire du Directeur des opérations, périmètre Occitanie. En 2020, un projet expérimental devrait voir le jour sur le territoire Aude/Ariège.

D'autres synergies et projets seront à définir en fonction des acteurs et de leurs besoins.